



Tempêtes violentes

Que faire?



VOTRE FAMILLE
EST-ELLE PRÊTE?

www.Preparez-vous.ca



Sécurité publique
Canada

Public Safety
Canada

Canada



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Étape 1 Connaître les risques et se préparer	2
Conseils pour se préparer à une tempête violente.....	2
Blizzards et tempêtes d'hiver	3
Ondes de tempête.....	5
Orages, foudre et grêle	6
Ouragans.....	8
Tempêtes de verglas	10
Tornades	11
Étape 2 Préparer un plan d'urgence	14
Étape 3 Se procurer une trousse d'urgence	15
Ressources	16

Nos partenaires

Cette publication a été préparée par Sécurité publique Canada, en collaboration avec la Croix-Rouge canadienne, Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et l'Ambulance Saint-Jean.

Une version électronique de cette publication se trouve sur le site www.Preparez-vous.ca.

Cette publication est également offerte dans divers formats (audio, braille, gros caractères et cédérom). Pour commander, composez le :
1 800 O-Canada (1-800-622-6232);
ATS : 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2009

N° de catalogue : PS4-72/2009

ISBN : 978-0-662-06625-5

Imprimé au Canada





INTRODUCTION

Les orages, la grêle, les blizzards, les tempêtes de verglas, les ouragans, les ondes de tempête, les tornades et les pluies torrentielles peuvent survenir rapidement et mettre en péril la vie et les biens. Ces « tempêtes violentes » peuvent se produire dans toutes les régions du Canada, quelle que soit la saison.

Lorsque de tels phénomènes se produisent, consultez le site *Météo* d'Environnement Canada et écoutez les médias de votre région pour être au courant des alertes météorologiques et obtenir des conseils. Gardez à portée de main une radio à piles ou à manivelle, car il y a souvent des pannes de courant pendant les tempêtes violentes.

Chaque personne est responsable de la sécurité de sa famille et de son foyer. Pendant une tempête violente, votre famille et vous devez pouvoir être autonomes pendant au moins 72 heures, ou le temps que les premiers intervenants se rendent jusqu'à vous.

Vous pouvez grandement diminuer les répercussions d'une tempête violente en prenant le temps de vous y préparer grâce à trois étapes simples :

1. Renseignez-vous sur les **risques** que présentent les tempêtes violentes et les types de tempêtes qui peuvent survenir dans votre région.
2. Préparez un **plan d'urgence** familial qui indique à chacun quoi faire et où aller en cas d'urgence.
3. Procurez-vous une **trousse d'urgence** pour aider votre famille à être autonome au moins 72 heures pendant une tempête violente.

ÉTAPE 1 : CONNAÎTRE LES RISQUES ET SE PRÉPARER

Pour vous préparer à une tempête violente, vous devez connaître les risques propres à votre collectivité et à votre région. À cet égard, consultez la rubrique « Connaître les risques » sur le site Preparez-vous.ca.

CONSEILS POUR SE PRÉPARER À UNE TEMPÊTE VIOLENTE

Avant

- Coupez les branches mortes et les arbres morts environnants afin de diminuer le risque qu'ils tombent sur votre maison pendant une tempête.
- Nettoyez les gouttières, les drains et les tuyaux de descente des eaux pluviales.
- Assurez-vous que votre toit est en bonne condition.
- Préparez une trousse d'urgence.

À l'approche d'une tempête

- Lorsqu'une tempête violente se prépare, Environnement Canada émet des alertes météorologiques par l'entremise du site Web Météo.gc.ca, de lignes téléphoniques automatisées et du service Radiométéo. Les stations de radio et de télévision émettent également les bulletins météorologiques d'Environnement Canada. Portez attention à ces informations.
- Consultez toujours les bulletins météorologiques avant une excursion nautique. Ne vous aventurez pas en bateau par temps orageux. Si vous êtes déjà sur l'eau et voyez le mauvais temps s'approcher, dirigez-vous immédiatement vers la rive. N'oubliez pas de confier votre plan de navigation à une personne responsable et de consulter souvent la diffusion à très haute fréquence des prévisions maritimes ou des bulletins de Radiométéo pendant votre excursion.

- Ancrez tout ce qui pourrait être emporté ou arraché par le vent, que ce soit dans la maison ou à l'extérieur. Lorsqu'ils sont emportés par les vents violents, les objets comme les poubelles et les meubles de jardin peuvent non seulement blesser les gens, mais causer d'importants dommages matériels.
- Considérez la possibilité de vous réfugier dans l'endroit que votre famille et vous avez inscrit dans votre plan d'urgence.

Pendant une tempête

- Si vous êtes à l'intérieur, éloignez-vous des fenêtres, des portes et du foyer.
- Si les autorités locales vous demandent d'évacuer les lieux, faites-le. Tout retard peut rendre l'évacuation difficile, voire impossible. Emportez votre trousse d'urgence.
- L'utilisation d'un téléphone ordinaire pendant une tempête violente comporte des risques. Ayez recours à un téléphone cellulaire ou à un téléphone sans fil.
- Si vous êtes en voiture, immobilisez le véhicule loin des arbres et des fils électriques qui pourraient tomber sur vous. Évitez de vous arrêter au pied d'une pente raide ou instable ou encore dans des terres basses susceptibles d'être inondées. Restez dans la voiture.

BLIZZARDS ET TEMPÊTES D'HIVER

Un blizzard se produit lorsque déferle une vague d'air arctique glacial, amenant de la neige, un froid polaire, des vents violents et une forte poudrerie qui entrave la visibilité.

Les blizzards :

- peuvent durer de plusieurs heures à plusieurs jours;
- sont généralement accompagnés de vents violents dans les Prairies, l'Arctique, le nord de l'Ontario et le nord du Québec.
- se produisent souvent en Colombie-Britannique, dans les provinces de l'Atlantique, dans le sud et l'est du Québec et dans les zones près des Grands Lacs, régions particulièrement vulnérables aux chutes de neige abondantes.

- peuvent faire l'objet d'un avertissement de refroidissement éolien, lorsqu'on prévoit que des températures très basses (–35 °C ou inférieures) combinées à du vent sont susceptibles de rendre les conditions extérieures dangereuses pour l'activité humaine.
- peuvent faire l'objet d'un avertissement de tempête de vent, lorsqu'on prévoit que des vents atteindront une vitesse constante de 65 à 75 km/h, et 90 à 100 km/h par rafales.
- peuvent entraîner des chutes de neige abondantes causant l'endommagement ou l'effondrement de toits.

Ce qu'il faut faire

- Si on prévoit un blizzard ou de la forte poudrierie, il est prudent d'attacher un cordage de sécurité entre la maison et les autres bâtiments ou autres structures, au cas où il vous faudrait devoir y accéder pendant la tempête.
- Quand une tempête hivernale sévit, restez à l'intérieur. Si vous devez sortir, habillez-vous en conséquence. L'enveloppe extérieure de vos vêtements devrait être hydrofuge et couper le vent. Le manteau devrait être muni d'un capuchon. Portez des mitaines – elles sont plus chaudes que des gants – et surtout, couvrez-vous la tête puisque la majeure partie de la chaleur corporelle se perd notamment par la tête.
- En terrain découvert, la visibilité peut être presque nulle lorsqu'un blizzard fait rage ou en cas de forte poudrierie, et il est très facile de s'égarer. N'essayez donc pas de vous rendre à pied à un autre bâtiment, à moins d'avoir installé un cordage ou un autre dispositif pour vous guider.
- Si vous devez voyager pendant une tempête hivernale, faites-le pendant la journée et informez quelqu'un de votre itinéraire et de l'heure à laquelle vous prévoyez arriver.
- Si vous êtes pris dans un blizzard ou une tempête de neige, restez dans votre voiture. Laissez pénétrer de l'air frais dans la voiture, en entrouvrant la fenêtre du côté abrité du vent.

Vous pouvez faire tourner le moteur pendant une dizaine de minutes chaque demi-heure, si le système d'échappement est en bon état. Méfiez-vous des gaz d'échappement et vérifiez périodiquement que le tuyau d'échappement n'est pas obstrué par la neige. Rappelez-vous : le monoxyde de carbone est inodore et peut être mortel.

- Faites de l'exercice de temps à autre pour activer la circulation dans les mains et les pieds. En général, c'est une bonne idée de bouger constamment pour éviter de s'endormir. Si vous pelletez la neige autour de votre véhicule, ne vous exténuez pas.
 - Le fait de s'exténuer lorsqu'il fait très froid peut provoquer la mort par hypothermie ou une crise cardiaque.
- S'il y a beaucoup trop de neige ou que la toiture de votre maison semble faible, communiquez avec un professionnel expérimenté qui fera le déneigement en toute sécurité.
 - Au cours du déneigement, interdisez le passage aux endroits où la neige tombe du toit.
- Si vous avez une ferme, mettez les animaux à l'abri. Généralement, si la structure de l'abri est solide, il faut y placer les animaux. Lorsque cela est fait, il faut fixer solidement toutes les ouvertures. Il faut s'assurer que l'approvisionnement en eau ne gèle pas.

ONDES DE TEMPÊTE

Une onde de tempête est un niveau d'eaux côtières anormalement élevé, causé par des vents violents et une basse pression de l'air pendant une tempête.

Les ondes de tempête :

- se produisent sur toutes les côtes du Canada, dont celles des Grands Lacs;
- se produisent lors de tempêtes violentes, comme les ouragans, les blizzards et les tempêtes;
- peuvent causer des dégâts aux bâtiments, aux quais, aux bateaux et à d'autres structures proches de la côte.

Ce qu'il faut faire

- Votre propriété peut être sujette aux inondations causées par des ondes de tempête. Si c'est le cas, ne remisez pas d'objets de valeur ni d'équipement d'urgence au sous-sol ou à l'étage inférieur. Envisagez la possibilité d'enlever les portes et les fenêtres extérieures de votre sous-sol et de sceller les trous et les fissures.
- Envisagez la possibilité de fixer à une fondation les petites structures comme les chalets et les maisons mobiles pour les empêcher d'être emportées par l'eau. Si possible, trouvez refuge dans un bâtiment plus sécuritaire.
- Les ondes de tempête sont prévisibles, et des avertissements de tempête côtière sont habituellement émis. Suivez les prévisions concernant les tempêtes.
- Si des inondations sont prévues, préparez-vous à couper le courant et le gaz dans la maison. Évacuez si le personnel responsable des urgences vous demande de le faire.

ORAGES, Foudre ET GRÊLE

Les orages sont souvent accompagnés de vents violents, de grêle, de foudre et de pluies torrentielles et peuvent, à l'occasion, produire des tornades. La grêle se forme lorsque des courants ascendants dans les nuages d'orage transportent les gouttes de pluie vers le haut jusqu'à des zones extrêmement froides de l'atmosphère, où les gouttelettes gèlent et forment des boules de glace.

Orages, foudre et grêle :

- Les orages et la foudre peuvent se produire partout au Canada, mais moins souvent dans le Nord. Chaque année, dix personnes en moyenne perdent la vie et jusqu'à 160 sont blessées au Canada par ces phénomènes.
- Un orage ne dure généralement pas plus d'une heure, mais une série d'orages peut s'abattre pendant plusieurs heures.
- Les tempêtes de grêle peuvent se produire partout au Canada, le plus souvent de mai à octobre; elles sont plus fréquentes en Alberta ainsi que dans le sud des Prairies et de l'Ontario.

- Certains grêlons sont de la taille de petits pois, alors que d'autres peuvent être aussi gros que des pamplemousses.
- La grêle s'abat au sol à grande vitesse, surtout lorsqu'elle s'accompagne de vents violents, et peut causer de graves blessures.

Ce qu'il faut faire

- Avant un violent orage, débranchez les radios, les téléviseurs et les appareils électroménagers (surtout ceux qui se mettent en marche automatiquement lorsque le courant est rétabli). Écoutez les bulletins météorologiques sur votre radio à piles.
- Dans la mesure du possible, évitez d'utiliser des téléphones à fil et ne touchez pas aux objets conducteurs d'électricité, comme les téléphones, les appareils électroménagers, les évier, les baignoires, les radiateurs et les tuyaux en métal.
- S'il tombe de la foudre, ne vous promenez pas à bicyclette, à motocyclette, en tracteur ou en voiturette de golf, et ne manipulez pas une pelle ou des bâtons de golf en métal.
- Ne récupérez pas le linge sur la corde à linge, car celle-ci peut être un conducteur d'électricité.
- Si vous êtes à l'extérieur, réfugiez-vous dans une construction; s'il n'y en pas à proximité, rabattez-vous sur une dépression de terrain, par exemple un fossé. Mais ne vous abritez jamais sous un arbre, car les racines peuvent être conductrices d'électricité.
- Pour estimer la distance entre la foudre et vous, comptez les secondes entre l'éclair et le coup de tonnerre. Chaque seconde représente environ 300 mètres. Si vous comptez moins de 30 secondes, mettez-vous à l'abri.
- Attendez 30 minutes après le dernier signe de foudre avant de vous aventurer à l'extérieur.
- Consultez la brochure *Pannes de courant – Que faire?* Pour obtenir davantage de renseignements.
- Si l'on prévoit de la grêle, stationnez votre véhicule dans le garage ou dans un autre espace fermé pour le protéger.

- Quand la grêle commence à tomber, abritez-vous. Ne sortez pas recouvrir vos plantes, votre voiture ou vos meubles de jardin.
- Lorsqu'une tempête de grêle survient, restez à l'intérieur et tenez-vous et vos animaux loin des fenêtres, des portes en verre et des puits de lumière qui peuvent se fracasser lorsqu'ils sont frappés par des grêlons.

Si vous êtes à l'extérieur

- Si vous êtes pris à l'extérieur pendant une tempête violente, ne vous couchez pas sur le sol. Placez-vous en position accroupie, les pieds rapprochés et la tête vers le bas (position « saute-mouton »).
- Abritez-vous dans un bloc sanitaire sur un terrain de camping ou un véhicule à toit rigide par exemple, mais ne touchez pas aux surfaces en métal.
- Si vous ne trouvez pas d'abri, rabattez-vous dans une dépression de terrain loin des courants d'eaux pour ne pas être pris dans une crue éclair.
- Si une tempête violente survient en été, l'essentiel est de réduire au minimum les points de contact avec le sol, pour diminuer les risques d'électrocution par une décharge venant du sol.

OURAGANS

Les ouragans sont des tempêtes tropicales violentes qui surviennent lorsque des vents tournent autour d'un centre de basse pression. Dans le centre, appelé œil de l'ouragan, il y a souvent une zone calme de beau temps.

Ouragans :

- Ces tempêtes touchent parfois l'est du Canada, généralement de juin à novembre (septembre est le mois où on en compte le plus).
- Les ouragans causent plus de dommages que les tornades, car ils sont plus imposants – un très vaste système peut avoir un diamètre pouvant aller jusqu'à 1 000 kilomètres.

- Autour de l'œil, il y a des vents très violents, dont la vitesse minimale est de 120 kilomètres par heure, accompagnés de pluies torrentielles.
- Les ouragans peuvent apporter des pluies torrentielles et causer d'importantes inondations.
- Bien souvent, on peut prédire l'ouragan plusieurs jours à l'avance.
- En général, les ouragans se déplacent lentement et s'abattent sur une localité pendant plusieurs heures.

Ce qu'il faut faire

- Pendant la saison des ouragans, prêtez attention aux prévisions météorologiques et aux avertissements.
- Si vous vivez sur la côte d'un océan ou dans une terre basse environnante, vous devez vous diriger vers l'intérieur des terres et les terrains plus élevés. Au large, les vents forts créent d'immenses vagues qui peuvent causer des dégâts très importants si elles sont combinées à une onde de tempête (consultez la rubrique précédente sur les ondes de tempête).
- N'allez jamais observer la tempête au bord de la mer. La plupart des accidents mortels lors d'un ouragan surviennent à la suite d'une lame déferlante, d'une onde de tempête ou des eaux de crue.
- Si l'œil de l'ouragan passe dans votre localité, il y aura une accalmie de deux ou trois minutes à une demi-heure. Restez dans un endroit sûr. Ne faites que les réparations les plus urgentes et rappelez-vous qu'après le passage de l'œil, les vents s'élèveront de nouveau en sens contraire – avec peut-être encore plus de force.
- Écoutez sur une radio à piles ou à manivelle les rapports des autorités.
- Dans une ferme, il peut être préférable de ne pas enfermer le bétail, car il s'avère que certains animaux laissés à l'extérieur pendant un ouragan risquent moins d'être blessés que ceux que l'on enferme. En effet, les structures ou les abris qui s'effondrent et les objets projetés à l'intérieur risquent davantage de les blesser les animaux que s'ils sont laissés à eux-mêmes à l'extérieur.

TEMPÊTES DE VERGLAS

Le verglas se forme lorsque des gouttes de pluie passent d'une couche d'air chaud à une couche d'air plus froide que le point de congélation et deviennent surfondues. Lorsque les gouttes d'eau en surfusion tombent sur une surface plus froide que le point de congélation, elles gèlent instantanément et forment une couche de glace.

Tempêtes de verglas :

- Il peut y avoir du verglas partout au pays, mais cela est plus fréquent en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.
- N'oubliez pas que la glace, les branches et les fils électriques continuent à casser et à tomber pendant plusieurs heures après la fin des précipitations.

Ce qu'il faut faire

- Le verglas s'accumule sur les branches, les fils électriques et les bâtiments. Si vous devez aller à l'extérieur après une importante accumulation de verglas, faites attention aux branches ou aux fils qui pourraient céder sous le poids de la glace et tomber sur vous : restez sur vos gardes.
- Ne touchez jamais aux fils électriques. Un fil qui pend peut être chargé (sous tension), et vous pourriez vous électrocuter. Restez loin des fils électriques, soit à au moins 10 mètres (une trentaine de pieds), et de tout ce qui est en contact avec eux.
- N'oubliez pas que la pluie verglaçante, même en petite quantité, peut rendre les routes très glissantes. Il est donc déconseillé de prendre la route quand on prévoit de la pluie verglaçante et pendant plusieurs heures après la tempête, pour donner le temps aux équipes d'entretien de procéder à l'épandage de sable ou de sel sur les routes glacées.
- L'arrivée rapide d'une tempête de verglas combinée à des vents forts augmente le risque d'hypothermie. Si vous avez une ferme, mettez rapidement le bétail dans un abri où il y a de la nourriture. Bien souvent, durant une tempête de verglas et immédiatement après, le fourrage est temporairement inaccessible.

TORNADES

Les tornades sont des colonnes tournoyantes de vents violents. Le Canada est le pays où survient le plus grand nombre de tornades, à l'exception des États-Unis (50 tornades en moyenne par année).

Les tornades :

- peuvent se déplacer rapidement (jusqu'à 70 km/h) et détruisent tout sur leur passage (parfois, la tornade est minime ou la vitesse du vent change rapidement).
- peuvent déraciner des arbres, faire basculer des voitures et démolir des maisons.
- se développent surtout en après-midi et en début de soirée, mais on en a déjà observé la nuit.
- surviennent assez fréquemment au Canada, mais seulement dans certaines régions précises, soit l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'intérieur de la Colombie-Britannique.
- peuvent se produire à tout moment de l'année, mais la saison des tornades va d'avril à septembre (juin et juillet étant les mois où on en dénombre le plus).

Signes précurseurs d'une tornade

- un orage violent;
- un ciel très sombre avec, parfois, des nuages verdâtres ou jaunâtres;
- un grondement ou un sifflement produit par les objets transportés par le vent;
- un nuage en forme d'entonnoir à la base d'un nuage orageux, souvent derrière un rideau de pluies torrentielles ou de grêlons.

CE QUIL FAUT FAIRE

Dans toutes les situations

- Restez le plus près possible du sol, protégez votre tête et faites attention aux objets volants.
- N'essayez pas de vous aventurer près des tornades; elles sont imprévisibles et peuvent changer de trajectoire abruptement.
- Les tornades sont trompeuses. Elles peuvent sembler être stables, quand en réalité, elles se dirigent vers vous.

Si vous êtes à la maison

- Descendez au sous-sol ou abritez-vous dans une petite pièce intérieure au rez-de-chaussée, comme une salle de bains, un garde-robe ou un couloir.
- Si vous n'avez pas de sous-sol, protégez-vous en vous mettant à l'abri sous une table ou un bureau lourd.
- Surtout, éloignez-vous des fenêtres, des portes et des murs extérieurs.

Si vous avez une ferme

- Si votre sécurité personnelle n'est pas en péril, vous pourriez avoir le temps d'ouvrir des voies d'échappement pour le bétail. Ouvrez la barrière, si cela est une nécessité, et quittez la région en prenant une direction perpendiculaire à la trajectoire prévue de la tornade.

Si vous êtes dans un véhicule de plaisance ou dans une maison mobile

- Mettez-vous à l'abri ailleurs, préférablement dans un bâtiment ayant une structure solide.
- Si aucun abri n'est à votre portée, accroupissez-vous dans un fossé, loin du véhicule ou de la maison mobile. Soyez à l'affût des inondations causées par les averses et soyez prêt à vous déplacer.

Si vous êtes dans un immeuble à appartements

- Abritez-vous dans une pièce intérieure ou dans un couloir, idéalement au sous-sol ou au rez-de-chaussée.
- N'utilisez pas les ascenseurs.
- Éloignez-vous des fenêtres.

Si vous êtes dans un gymnase, une église ou un auditorium

- Les bâtiments imposants avec des toits immenses peuvent s'effondrer si une tornade les touche.
- Si vous vous trouvez dans un tel bâtiment et que vous ne pouvez le quitter, mettez-vous à l'abri sous une structure solide comme une table ou un bureau.

Si vous êtes en automobile

- Si vous voyez une tornade à l'horizon, rendez-vous dans l'abri solide le plus près.
- Si la tornade est proche, sortez du véhicule et réfugiez-vous dans une dépression du sol, comme un fossé.
- Ne vous abritez pas sous un pont ou un passage supérieur. Les vents deviennent plus forts à ces endroits, et les objets volants peuvent causer des blessures, voire la mort.

ÉTAPE 2 : PRÉPARER UN PLAN D'URGENCE

Tous les ménages canadiens ont besoin d'un plan d'urgence; celui-ci vous permettra de savoir, votre famille et vous, quoi faire en cas d'urgence. N'oubliez pas que vous ne serez peut-être pas en compagnie de votre famille si une tempête violente ou une autre situation d'urgence survient. Déterminez des lieux de rassemblement sûrs au cas où les membres de votre famille devraient quitter la maison pendant une urgence.

Commencez par discuter de ce qui pourrait arriver et de ce que vous devriez faire à la maison, à l'école ou au travail en cas de tempête violente. Préparez une liste de ce qui doit être fait à l'avance. Désignez une personne à l'extérieur de la ville avec qui communiquer en cas d'urgence.

Couchez par écrit votre plan et mettez-le à l'essai au moins une fois par année avec toute votre famille. Veillez à ce que chaque membre de votre famille en ait un exemplaire à portée de la main.

Pour en savoir plus sur la préparation d'un plan d'urgence, contactez le 1 800 O-Canada ou consultez le site www.Preparez-vous.ca pour télécharger ou remplir un plan d'urgence en ligne.

ÉTAPE 3 : SE PROCURER UNE TROUSSE D'URGENCE

En situation d'urgence, vous aurez besoin de certaines fournitures de base, de façon à pouvoir être autonome pendant 72 heures au moins. Il est possible que vous n'ayez pas d'électricité ou que les robinets ne fonctionnent plus.

Vous aurez peut-être déjà certains des articles nécessaires, entre autres, une lampe de poche, une radio à piles, de la nourriture et de l'eau. Ce qui compte, c'est que ces articles soient bien ordonnés, réunis en un seul endroit et faciles à trouver. Seriez-vous capable de trouver votre lampe de poche dans le noir?

Veillez à ce que votre trousse soit facile à transporter (dans un sac à dos, un sac de voyage ou une valise sur roulettes) et conservez-la dans un endroit facile d'accès, comme le placard de l'entrée. Assurez-vous que tous les membres de votre famille savent où elle se trouve.

Trousse d'urgence de base

- Eau – au moins deux litres d'eau par personne et par jour. Pensez à prendre de petites bouteilles que vous pourriez transporter facilement si l'ordre d'évacuer les lieux était donné
- Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (remplacez les aliments et l'eau une fois l'an et choisissez des aliments qui plaisent à votre famille)
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- Radio à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- Trousse de premiers soins
- Articles particuliers comme les médicaments d'ordonnance, le lait maternisé, le matériel pour les personnes handicapées et la nourriture et l'eau de votre animal familial (adaptez la trousse en fonction de vos besoins)
- Clés additionnelles pour la voiture et la maison

- Argent comptant en petites coupures, par exemple des billets de 10 \$ et de la monnaie pour les téléphones payants
- Une copie de votre plan d'urgence et les coordonnées des personnes à contacter

Vous pouvez acheter une trousse d'urgence déjà préparée de la Société canadienne de la Croix-Rouge, à l'adresse www.croixrouge.ca, ou de l'Ambulance St-Jean/Armée du Salut, à l'adresse www.sja.ca, ou encore chez divers détaillants partout au pays.

Consultez le site www.Preparez-vous.ca ou téléphonez au 1 800 O-Canada pour obtenir une liste des détaillants par province et territoire, ou une liste d'articles supplémentaires pour les troussees d'urgence, dont une trousse d'urgence pour la voiture.

RESSOURCES NATIONALES

Sécurité publique Canada – Autres publications

- *Votre guide de préparation à une urgence*
- *Inondations – Que faire?*
- *Pannes de courant – Que faire?*
- *Tremblements de terre – Que faire?*

Pour obtenir plus d'information sur la préparation aux urgences ou commander des brochures ou des dépliant, consultez le site www.Preparez-vous.ca.

Croix-Rouge canadienne
www.croixrouge.ca
 613-740-1900

Environnement Canada
www.meteo.gc.ca
Météo-Conseil
 1-900-565-4455 (des frais de 2,99 \$ la minute s'appliquent)

Ambulance Saint-Jean
www.sja.ca
 613-236-7461
 1-888-840-5646

Ressources provinciales et territoriales

Pour obtenir de l'information sur la préparation à une situation d'urgence dans votre région ou municipalité, communiquez avec l'organisation de gestion des urgences de votre région :

Alberta

Alberta Emergency Management Agency
Téléphone : 780-422-9000 / Sans frais : 310-0000
www.aema.alberta.ca (en anglais)

Colombie-Britannique

British Columbia Provincial Emergency Program
Téléphone : 250-952-4913 / Numéro d'urgence : 1-800-663-3456
www.pep.bc.ca (en anglais)

Île-du-Prince-Édouard

Prince Edward Island Emergency Measures Organization
Téléphone : 902-888-8050 / Numéro d'urgence à composer en tout temps : 902-892-9365
www.peiemo.ca (en anglais)

Manitoba

Organisation des mesures d'urgence du Manitoba
Téléphone : 204-945-4772 / Sans frais : 1-888-267-8298
Numéro d'urgence : 204-945-5555
www.manitobaemo.ca (en anglais)

Nouveau-Brunswick

Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick
Téléphone : 506-453-2133 / Sans frais (en tout temps) :
1-800-561-4034
Numéro d'urgence à composer en tout temps : 506-453-2133
www.gnb.ca/cnb/emo-omu

Nouvelle-Écosse

Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse
Téléphone (en tout temps) : 1-866-424-5620
www.gov.ns.ca/emo (en anglais)

Nunavut

Nunavut Emergency Management

Téléphone : 867-975-5403 / Numéro d'urgence à composer en tout temps : 1-800-693-1666

cgs.gov.nu.ca/en/nunavut-emergency-management (en anglais)

Ontario

Gestion des situations d'urgence Ontario

Téléphone : 416-314-3723 / Numéro d'urgence à composer en tout temps : 1-877-314-3723

http://www.emergencymanagementontario.ca/french/home_fr.html

Québec

Ministère de la Sécurité publique du Québec

Téléphone (sans frais) : 1-866-644-6826

Renseignements généraux (Services Québec) : 1-877-644-4545

www.msp.gouv.qc.ca/Index.asp

Saskatchewan

Saskatchewan Emergency Management Organization

Téléphone : 306-787-9563

www.cps.gov.sk.ca/SaskEMO (en anglais)

Terre-Neuve-et-Labrador

Newfoundland and Labrador Fire and Emergency Services

Téléphone : 709-729-3703

www.ma.gov.nl.ca/ma/fes/default.htm (en anglais)

Territoires du Nord-Ouest

Organisation des mesures d'urgence des Territoires du Nord-Ouest

Téléphone : 867-920-6133 / Numéro d'urgence : 867-873-7554

www.maca.gov.nt.ca/safety/emergency_measures (en anglais)

Yukon

Yukon Emergency Measures Organization

Téléphone : 867-667-5220 / Sans frais : 1-800-661-0408

www.community.gov.yk.ca/emo/index.html (en anglais)

